

BAREME HONORAIRES LOCATION / GESTION

LOCATION

Honoraires pour locaux d'habitation ou mixtes

→ Visites, constitution dossier, mise en garantie, rédaction du bail :

		BAILLEUR	LOCATAIRE*
LOGEMENT VIDE <i>Soumis à la loi du 6 juillet 1989</i>	< 45 m ²	10€ TTC / m ²	10€ TTC / m ²
	< 75 m ²	9 € TTC / m ²	9 € TTC / m ²
	< 120 m ²	8 € TTC / m ²	8 € TTC / m ²
	>121 m ² et plus	nous consulter	nous consulter
LOGEMENT MEUBLÉ	tarif unique	10 € TTC / m ²	10 € TTC / m ²

→ Etat des Lieux – Remise des Clefs :

Réalisation état des lieux entrant <i>(prix au m2 de la surface habitable)</i>	prix au m ²	3€ TTC	3€ TTC
---	------------------------	--------	--------

** le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890.*

GESTION LOCATIVE (à la charge du bailleur)

Gestion Courante

→ Logements Vides :

7.5 % TTC du montant total des sommes encaissées

7 % TTC du montant total des sommes encaissées, pour les **biens dont SITEA est syndic de la résidence**

→ Logements Meublés : 8 % TTC du montant total des sommes encaissées

Prestations Particulières

▸ Rédaction et avenant de bail <i>(à la charge exclusive du demandeur)</i>	150€ TTC
▸ Gestion et suivi de travaux importants	Taux horaire – Minimum 75 € TTC
▸ Elaboration et envoi de l'état préparatoire à la déclaration de revenus fonciers	49 € TTC / lots principaux / an
▸ Représentation du propriétaire en assemblée générale de copropriété	Taux horaire – Minimum 75 € TTC
▸ Garantie loyers impayés et détériorations immobilière	2,5% TTC du montant des sommes encaissées
▸ Vacation horaire	75 € TTC

Tarifs applicables au 01/07/2024 – TVA incluse au taux en vigueur 20%